



# OFFRE DE REMBOURSEMENT

Du 26 mars au 26 mai 2018

Valable avec les Forfaits + Mobile ENGAGEMENT 24 MOIS (hors Forfaits + Mobile Côté Pro)

# Jusqu'à 10€ REMBOURSÉS\*

DORO PRIMO 413



DAS\*\* : 0,646 W/kg

Kit mains-libres recommandé.

\*Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine.

### > Comment ça marche ?

Entre le 26 mars et le 26 mai 2018 inclus, vous avez souscrit un Forfait + Mobile (hors Forfaits + Mobile Côté Pro) La Poste Mobile avec engagement de 24 mois, et acheté en même temps un mobile DORO Primo 413.

L'offre de remboursement est également valable dans le cadre d'un renouvellement de mobile pour les titulaires d'un forfait La Poste Mobile, avec un réengagement de 24 mois, si celui-ci intervient 12 mois après la souscription de l'abonnement ou du dernier renouvellement de mobile.

### > Que vous rembourse-t-on ?

La Poste Mobile vous rembourse « jusqu'à 10€ » TTC sur le prix effectif du mobile acheté.

Le prix effectif du mobile correspond :

- au montant TTC du mobile effectivement payé lors de votre souscription ou lors du renouvellement de mobile ;
- moins les éventuelles offre(s) de remboursement de DORO valable(s) sur la même période.

Le montant du remboursement par La Poste Mobile ne pourra pas excéder le prix effectif du mobile dans la limite de 10€ TTC (dont TVA au taux de 20%).

Cette offre de remboursement est cumulable avec l'offre de remboursement Forfaits La Poste Mobile « Jusqu'à 50€ remboursés sur l'achat d'un mobile pour toute souscription d'un Forfait + Mobile 60Go avec engagement de 24 mois » (voir conditions sur le coupon). Offre limitée à trois demandes par foyer (même nom, même adresse ou même RIB/RICE), chaque demande devant être accompagnée des justificatifs demandés et correspondant à l'achat d'un mobile DORO Primo 413.

### > Comment et quand êtes-vous remboursé ?

Le montant du remboursement est appliqué à partir de votre 3<sup>ème</sup> facture d'abonnement jusqu'à apurement du montant de remboursement et dans la limite de 10€ TTC, à compter de la réception par La Poste Mobile, du coupon de remboursement valide et des pièces justificatives demandées, avant le 27/08/2018 (cachet de La Poste faisant foi).

**Le remboursement ne pourra pas intervenir en cas de défaut de paiement de vos 2 premières factures d'abonnement ou si vous êtes en situation d'impayés au moment du remboursement.**

Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

## COUPON DE REMBOURSEMENT

ODR\_L0186

Numéro de tél La Poste Mobile :

Adresse : .....

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

.....

Nom : .....

Code postal :

Prénom : .....

Ville : .....

Tous les champs doivent être impérativement complétés.

Toute demande illisible, incomplète ou ne répondant pas aux conditions ne pourra pas être prise en compte. Les frais d'envoi et de photocopie ne sont pas remboursés et les documents à joindre ne seront pas renvoyés. Il ne sera répondu à aucune demande de remboursement du mobile au-delà du 27/08/2018.

Coupon à remplir et à envoyer avant le 27/08/2018 inclus (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe dûment affranchie à :

La Poste Mobile – ODR MOBILE DORO PRIMO 413 / 10€ – TSA 46771 – 95905 Cergy-Pontoise Cedex 9

Joindre :

- une copie de la facture d'achat du mobile,
- la photocopie du code-barre de la boîte du mobile,
- une copie de vos factures justifiant le paiement de vos 2 premiers mois d'abonnement.



Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement informatique par La Poste Telecom et ses prestataires. Elles sont obligatoires pour la souscription à une offre La Poste Mobile et nécessaires à la gestion de votre compte client et à nos relations commerciales. Les informations vous concernant ont pour destinataires les services internes de La Poste Telecom et ses prestataires. Ces données pourront être utilisées pour la gestion des opérations en exécution du service souscrit, des actions commerciales de La Poste Telecom et des sociétés du Groupe La Poste, et le suivi de la relation client (tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction...). Les informations sont conservées jusqu'à cinq ans à compter de la clôture de la relation avec la personne concernée (sauf durée plus restrictive imposée par la législation ou la réglementation applicable). Elles pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Un destinataire est situé en dehors de l'Union Européenne : Maroc. Le transfert de données a été autorisé par la CNIL (1515980v0) et est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne. En application de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Contactez-nous en écrivant à LA POSTE MOBILE – TSA16759 – 95905 Cergy - Pontoise Cedex 9 (Précisez vos nom, prénom, adresse électronique et joignez une copie de votre pièce d'identité). La Poste Telecom dispose d'un délégué à la protection des données qui peut être joint à : La Poste 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente. Conformément à l'article L223-1 du code de la consommation, si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement, vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par OPPOSETEL.

\*\* Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

Voir tarifs et conditions des offres de La Poste Mobile en bureaux de poste ou sur [www.lapostemobile.fr](http://www.lapostemobile.fr) (coût d'une connexion Internet).